

20 juil 2017 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2017

## Adaptations au bien-être en accident du travail 2017-2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux adaptations au bien-être en accident du travail pour 2017-2018.

Conformément à l'accord interprofessionnel, le projet vise à modifier l'arrêté royal relatif aux allocations accordées dans le cadre de la loi sur les accidents du travail de la manière suivante :

- augmentation de 1,7% pour les minima-forfaits
- augmentation de 2% des allocations après 6 ans (récurrence), qui concerne les accidents du travail de 2011 (au 1er septembre 2017) et de 2012 (au 1er janvier 2018)

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'exécution des mesures sur le bien-être en accident du travail prises dans le cadre de l'accord interprofessionnel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 10 décembre 1987 relatif aux allocations accordées dans le cadre de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>